



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Un concept innovant et ambitieux de santé et sécurité au travail doit bénéficier à l'ensemble du personnel communal ces prochaines années

Le réflexe santé, chacun y travaille !

Assurer aux membres du personnel communal un cadre de travail sain et sécurisé, avec un accent mis sur la prévention : c'est l'objectif du nouveau concept de santé au travail que veut lancer ce début d'année la Ville de Neuchâtel, et qui touchera l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Ceux-ci seront sensibilisés et formés à la prévention des troubles musculo-squelettiques, à la gestion du stress et à la promotion de la santé par l'alimentation, le mouvement et le sommeil. Elaborée en collaboration avec la Suva, cette politique de santé au travail sera présentée au Conseil général le 15 janvier.

Un projet ambitieux et innovant, mettant l'accent sur la prévention, destiné à maintenir et à améliorer le « capital santé » du personnel communal tout en complétant les actions menées à ce jour par le Service des ressources humaines : la nouvelle politique de santé au travail de la Ville, qui fait l'objet d'un rapport d'information du Conseil communal au Conseil général à l'ordre du jour de la séance du 15 janvier, s'inscrit dans une gestion des ressources humaines moderne, efficiente et durable.

« L'objectif est de développer une réelle politique de santé en entreprise à long terme, nos ressources humaines constituant notre principale richesse », relève le conseiller communal Fabio Bongiovanni, qui rappelle que la Ville a déjà mis en place, ces deux dernières années, un concept de gestion des absences et un dispositif d'écoute et de gestion des conflits : « Cette palette de mesures doit permettre au personnel de l'administration communale d'évoluer dans un cadre sain et sécuritaire, de développer un climat de travail optimal et de gagner en efficience. » Il s'agit également de réduire les coûts liés aux absences maladie et accidents.

Un vaste programme doit ainsi être lancé ce début d'année en collaboration avec la Suva. Il se déploiera sur plusieurs années et touchera l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville. En été 2016, une phase pilote a déjà été testée auprès de trois services potentiellement concernés par les troubles musculo-squelettiques : Voirie,

Parcs et Promenades et Forêts. Fort du succès rencontré auprès du personnel, qui a pu bénéficier de conseils personnalisés, le Conseil communal a décidé de le généraliser à l'ensemble de l'administration. Et comme il fallait un nom à ce programme, la Ville de Neuchâtel a choisi un slogan percutant qui résume cette action de longue durée : « Le réflexe santé, chacun y travaille ! »

Trois champs d'actions sont prévus, qui impliqueront chacun l'ensemble du personnel communal d'ici à 2021.

- 1) **La prévention des troubles musculo-squelettiques.** Sont notamment prévus du coaching à la place de travail, des ateliers pour les activités avec contraintes physiques importantes, des conseils personnalisés ainsi que la formation de conseillers internes en gestes et postures au travail.
- 2) **La gestion du stress.** Un questionnaire individuel sera envoyé à chaque collaborateur, les résultats seront analysés et des ateliers seront proposés pour évaluer les résultats, informer sur les mécanismes du stress ou en détecter les signes, et des formations seront organisées.
- 3) **La promotion de la santé : alimentation, mouvement et sommeil.** Ce thème sera abordé par une sensibilisation aux bienfaits d'une bonne hygiène de vie et un approfondissement des connaissances, sur une base facultative, car revêtant un caractère plus personnel.

Ce programme repose sur une approche « intégrée » du thème de la santé : la mise en œuvre d'un concept de santé global en entreprise doit en effet être abordée de manière pluridisciplinaire afin d'être efficace, raison pour laquelle ces trois champs d'action ont été retenus. Ce concept est par ailleurs en parfaite adéquation avec les objectifs et recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et dans la stratégie *Santé2020* de la Confédération, celle-ci mettant un accent particulier sur la promotion de la santé et sur la prévention dans le monde du travail. Avec pour objectif de faire adopter un véritable « réflexe santé » au sein de l'administration.

Neuchâtel, le 9 janvier 2018

Direction des ressources humaines

Renseignements complémentaires:

Fabio Bongiovanni, conseiller communal, directeur des ressources humaines, 032 717 71 01, fabio.bongiovanni@ne.ch

Marc Bernoulli, chef du Service des ressources humaines, 032 717 71 41, marc.bernoulli@ne.ch